

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 juin 2024

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre (19-06-2024) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle ;
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire suppléant d'Hérouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h 05.

Adoption de l'ordre du jour

Re 24-06-123

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du 18 janvier 2023;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024;
5. Adoption des comptes à payer;
6. Correspondance;
7. Motion de remerciement pour le départ à la retraite de deux employés;
8. Embauche d'étudiants pour Espace Mékinac;
9. Approbation de l'entente de principe avec le syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) pour le renouvellement de la convention collective 2025-2029;
10. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC :
Présentation des recommandations du comité du technique

- b) Volet 4 – Soutien à la Vitalisation: Approbation des recommandations du comité de vitalisation;
11. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
 12. Autorisation de signer l'avenant 3 à la convention d'aide financière pour le Réseau Accès entreprise Québec;
 13. Demande de financement outil de prévision financière Profinance;
 14. Adoption de la politique d'investissement des actions culturelles;
 15. Renouvellement de l'entente avec la firme Catapulte;
 16. Achat de calendriers historiques 2025 d'Appartenance Mauricie;
 17. Autorisation de signer l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Mauricie 2024-2028;
 18. Approbation d'une offre de service pour les services d'ingénierie dans le cadre du projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;
 19. Autorisation de déposer le formulaire de demande comité de démolition à la ville de Saint-Tite;
 20. Demande d'extension pour le dépôt des rôles d'évaluation 25-26-27;
 21. Adoption des objectifs de protection et du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
 22. Avis de motion et dépôt du 3^e projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-194 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac;
 23. Mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire :
 - a) Autorisation de signer la convention d'aide financière;
 - b) Autorisation de créer un nouveau poste en aménagement du territoire et de lancer un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement;
 24. Avis de la MRC sur l'installation d'une barrière dans l'emprise de la servitude du gazoduc, cadastre du Québec, lot 4 873 429;
 25. Avis de conformité de règlements d'urbanisme;
 26. Varia :
 - a) Création d'un comité de travail sur les énergies renouvelables;
 - b) Projet éolien d'envergure en Mauricie;
 27. Questions de l'assemblée;
 28. Levée de l'assemblée.

Dépôt d'un procès-verbal de correction

Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction suivant :

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans le montant octroyé pour le projet FRR-V4-22-15 ;

CONSIDÉRANT que les documents soumis aux membres du conseil pour appui à la résolution 23-01-11 concernant les recommandations pour le **FRR-V4** mentionnaient qu'un montant de 49 500 \$ était autorisé et non 82 000\$;

En conséquence, la résolution 23-01-11, adoptée lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2023, le tout conformément aux documents soumis aux membres du conseil, aux discussions et décisions présent lors de cette séance est modifiée et doit se lire comme suit:

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l’entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’entériner les décisions du comité de vitalisation pour le dossier suivant, le tout aux conditions établies au protocole d’entente et d’autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

*Projet Patinoire – bandes en fibre **FRR-V4-22-15**
Municipalité de Trois-Rives
49 500 \$*

*L’Ado-Thècle **FRR-V4-23-01**
Maison des jeunes de Sainte-Thècle (Ado-Thècle)
100 000 \$*

*Frigos communautaires **FRR-V4-23-02**
MRC de Mékinac
12 231.48\$*

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024

CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal du 15 mai 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

Re 24-06-124

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024.

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 134 213.59

Déplacement des employés (es) 5 128.75

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	406.77
Telus mobilité	150.66
Télécommunications Xittel	659.85
Desjardins frais de paie	200.91
Desjardins assurances collectives	23 658.17
Servitech	15 915.91
Enercycle	198 656.98
Direction de la Gestion de l'information foncière	414.00
Fournitures de bureau Denis	392.84
Microgest Informatique	1 911.83
Distribut'eau Plus	112.00
GSC Communication	80.48
Batterie Mauricie	84.85
Boulangerie Germain	307.33
Marché Pronovost	237.43
Terres publiques - Conseils	2 874.38
Entreprises André Baker	2 759.40
Xerox Canada	307.10
Gilles Gauthier	500.00
RL Distributeur	258.29
Ferme Raychand	229.95
Cooke Serrurier	45.88
Cimentier Laviolette	1 149.75
Le Brouette	5 139.38
Beauclair environnement Inc	18 233.56
RREMQ	17 213.27
Icimédias	780.68
Brûlerie Mékinoise	136.00
Syndicat régional des employés municipaux	1 664.16
Hydro-Québec	1 171.27
Club de golf le St-Rémi	680.00
Catapulte communication	11 233.34
Club Hosanna	500.00
Fédération québécoise des municipalités	6 962.10
VISA:	

Informatique	455.10
Location baux	316.19
Publicité	2 830.95
Déplacements	3 309.22
Registre foncier	3.00
Retour vêtements FRR3	(79.32)
Remise annuelle	(516.26)
Petite caisse	1 099.05

Total fournisseurs : 322 446.45

Programme de rénovation de l'habitat

Adaptation de domicile P-197061 Lac-aux-Sables	18 534.90
Service d'aide à l'habitation	12 522.16

Total Rénovation de l'habitat : 31 057.06

Service développement économique

Equifax	22.10
Boulangerie Germain	129.35
Belitec	68.99
Lignée RR2	457.60

Total SDE : 678.04

FLI/FLS

ACCEO - FLI	97.25
ACCEO - FLS	82.78
ACCEO - FLI COVID	53.01
Boutique Confort élégance Inc - FLI Relève	10 000.00
Boutique Confort élégance Inc - FLI	10 500.00
Boutique Confort élégance Inc - FLS	10 500.00

Total FLI/FLS : 31 233.04

Promotion touristique

Retour à la Terre	2 930.73
Oz Design	74.73
Belitec	465.65
Absolu	603.62

Total tourisme : 4 074.73

Loisirs et culture

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	929.93
Brûlerie Mékinoise	78.70
Domaine Tavibois	1 497.38

Total loisirs-culture : 2 506.01

Accueil et Nouveaux arrivants

MRC des Chenaux	251.00
-----------------	--------

Total Accueil : 251.00

MAE

Centre de services scolaire de l'Énergie	1 350.00
Ôze publicité	247.20

Total MAE : 1 597.20

Communauté entrepreneuriale de Mékinac

Boulangerie Germain	89.90
Centre de services scolaire de l'Énergie	300.00

Total CEM : 389.90

Espace Mékinac

9476-9841 Québec Inc.	3 679.20
-----------------------	----------

Total Espace Mékinac : 3 679.20

Fonds région ruralité volet 2

Consortium de Développement social	10 000.00
Tourisme Mauricie	5 250.00
Boutique Confort élégance Inc	9 000.00

Total FRR2 : 24 250.00

Fonds région ruralité volet 3

Baptiste Prud'homme	150.00
Kotmo	3 087.08
Quadient	287.44

Total FRR3 : 3 524.52

Fonds région ruralité volet 4

Tisserandes de liens de Mékinac 4 740.00

Total FRR4 : 4 740.00

Cour municipale

Purolator 138.92

SAAQ 91.09

Remboursement d'amendes;

Municipalité de Trois-Rives 390.00

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac 683.00

Municipalité de Grandes-Piles 274.43

Municipalité de Ste-Thècle 550.00

Ville de St-Tite 8 510.77

Municipalité de Hérouxville 2 633.33

Municipalité de St-Adelphe 744.33

Municipalité de St-Séverin 1 535.00

Municipalité de Lac-aux-Sables 4 474.33

Municipalité de Notre-Dame 878.51

TNO Mékinac 585.00

Total Cour municipale : 21 488.71

Baux de villégiature

Services Pneus TC 34.49

Harnois 111.52

Club Vlimeux 3 300.00

Location St-Tite 293.18

Total Baux : 3 739.19

Grand total : 594 997.39

TNO Mékinac

MRC Mékinac enfouissement 731.63

MRC Mékinac quote-part 27 942.00

Sépaq 24.00

RIVST-M 200.00

Total TNO : 28 897.63

Parc Industriel Régional

Hydro-Québec	17.22
--------------	-------

Total PIR : 17.22

2° liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>2 675.79</u>
--	-----------------

<u>Rémunération des maires</u>	<u>11 497.23</u>
---------------------------------------	------------------

<u>Déplacements des employés</u>	<u>1 540.47</u>
---	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Ministre des finance (remb pompiers)	1 625.00
--------------------------------------	----------

Energycycle	118 153.91
-------------	------------

Les Entreprises André Baker	3 104.33
-----------------------------	----------

Tremblay Bois Migneault Lemay	13 793.21
-------------------------------	-----------

Distribut'eau Plus	56.00
--------------------	-------

Fournitures de bureau Denis	208.22
-----------------------------	--------

FQM	4 259.51
-----	----------

M.S. l'Artisan	287.44
----------------	--------

Quadient Canada	2 299.50
-----------------	----------

Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice	1 358.00
--	----------

Régie des Incendies du Centre-Mékinac	3 878.00
---------------------------------------	----------

Fondation québécoise du Cancer	250.00
--------------------------------	--------

Excavation Mékinac Enr	1 862.60
------------------------	----------

Total Fournisseurs de biens et services: 151 135.72

Service de développement économique

Microbrasserie À la Fût (vente EM)	41.39
------------------------------------	-------

Lafrance & Trudel FLI - FQM	9 041.13
-----------------------------	----------

Bad Boy Design	140.28
----------------	--------

Total SDE: 9 222.80

Communauté entrepreneuriale Mékinac

Microbrasserie À la Fût Aspira	158.82
--------------------------------	--------

Lignée RR2 Aspira	457.60
Bouffée d'air et fourchettes	172.46

Total Accueil : 788.88

Espace Mékinac

9149-7818 Québec Inc.	3 679.20
-----------------------	----------

Total Espace Mékinac : 3 679.20

Fonds région ruralité 2

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	29 177.00
------------------------------------	-----------

Total FRR2 : 29 177.00

Fonds région ruralité 3

Azul Collection	135.00
-----------------	--------

Total FRR3 : 135.00

Vente pour taxes

Ville de St-Tite	53 430.31
Municipalité de Ste-Thècle	13 271.02
Municipalité de Hérouxville	25 989.29
Centre de services scolaires de l'Énergie	4 369.12

Total Vente pour taxes : 97 059.74

Cour municipale

Lambert Therrien avocats	287.44
Purolator	33.42
Denis Carpentier	200.00
Remboursement d'amendes;	
Municipalité de Trois-Rives	390.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	683.00
Municipalité de Grandes-Piles	274.43

Total Cour : 1 868.29

Grand total : 308 780.12

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 19 juin 2024.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 24-06-125

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 19 juin 2024 totalisant la somme de 903777.51 \$ pour la MRC, 17.22 \$ pour le parc industriel régional et de 28 897.63 \$ pour les TNO.

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Calcul du montant auquel la MRC (TNO) a droit par suite du partage de la croissance d'un point de la taxe de vente au Québec (TVQ), transmis par Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques;
- La ministre Andrée Laforest nous informe que la MRC bénéficiera d'une enveloppe de 1 517 561 \$ pour l'année financière 2024-2025 dans le cadre FRR Volet2;
- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts nous informe sur la modification du Règlement sur la vente, location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État;
- Le ministère de la Justice nous informe de l'entrée en vigueur du PL 40 au 1^{er} juillet 2024;
- Le ministère de la Sécurité publique nous informe qu'un montant de 5 236 \$ sera déposé pour le remboursement des frais d'activités de formation autres que Pompier I et Pompier II;
- Appartenance Mauricie félicite madame Clément et nous informe de la demande de participation à titre de co-présidente avec les 6 préfets de la Mauricie pour la 30^e édition du calendrier historique;
- L'UPA nous informe de l'adoption d'une résolution portant sur les logements temporaires pour les travailleurs étrangers sur les fermes en Mauricie afin de sensibiliser les municipalités de la MRC à permettre des logements temporaires (structures mobiles sans fondation de type maison mobile, roulotte de chantier);
- Résolution de la MRC de Maskinongé, de la MRC des Appalaches, de la MRC de Rouville, de la MRC La Vallée-de-L'Or, de la Ville de Maniwaki, en Appui à notre résolution 24-03-56 relative au maintien du programme de travailleurs autonomes;
- Résolution de la municipalité de Lac-aux-Sables, de la municipalité de Ste-Thècle, en appui à notre résolution 24-04-77 relative à la demande d'abolition des horaires de faction;
- Résolution 2024-05-22 de la Municipalité de St-Narcisse relative à une demande d'évaluation environnementale stratégique sur la filière éolienne au gouvernement provincial;

- Résolution 242-0524 de la MRC Brome-Missisquoi relative à une demande au gouvernement du Québec de clarifier certains effets du projet de loi 57;

Appui à la MRC Brome-Missisquoi : demande au gouvernement du Québec de clarifier certains effets du projet de Loi 57

CONSIDÉRANT la résolution 242-0524 de la MRC Brome-Missisquoi relative à une demande au gouvernement du Québec de clarifier certains effets du projet de loi 57 qui mentionne :

« **CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales a présenté le projet de loi n° 57, nommé Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 46 dudit projet de loi a notamment pour effet d'abroger l'article 1033 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) en matière de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, lequel prévoit que :

1033. Le greffier-trésorier a droit à 0,10 \$ par chaque cent mots ou chiffres, pour tous avis, listes ou autres documents relatifs à la vente des immeubles endettés pour taxes, et à 1,50 \$ pour chaque certificat d'adjudication, ou pour tout contrat de vente, aux frais d'inscription de ceux-ci jusqu'à ce que les honoraires soient autrement fixés par une résolution.

CONSIDÉRANT que notre MRC se questionne sur l'intention du législateur par l'abrogation de l'article 1033 du Code municipal du Québec, en ce que les MRC du Québec doivent engager d'importants frais qui leur sont imposés par la loi, en plus des ressources humaines et matérielles, afin de s'assurer du bon déroulement de ladite vente;

CONSIDÉRANT que le législateur doit clarifier son intention en lien avec l'abrogation dudit article, afin de préciser qu'il ne vise pas à empêcher les MRC de percevoir les honoraires qu'elles fixent;

CONSIDÉRANT que la MRC agit comme exécutant des municipalités locales en matière de perception municipale;

CONSIDÉRANT que tant les huissiers que les juristes, lorsqu'ils font de la perception des créances municipales, sont en droit d'exiger des montants importants en honoraires;

CONSIDÉRANT qu'il serait inéquitable, tant pour les autres professionnels que pour les citoyens qui paient leurs taxes municipales dans les délais, de ne pas permettre aux municipalités régionales de percevoir des frais et d'imposer ce fardeau sur le portefeuille des contribuables; »

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec les énoncés de ladite résolution;

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi et **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales de clarifier son intention par l'abrogation de l'article 46 du projet de loi n° 57, nommé Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de

leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

- Résolution 2024-05-116 de la MRC Nicolet-Yamaska relative aux impacts de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25);

Appui à la MRC Nicolet-Yamaska : Impacts de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)

CONSIDÉRANT la Résolution 2024-05-116 de la MRC Nicolet-Yamaska relative aux impacts de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) laquelle mentionne :

« **CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 22 septembre 2023, de plusieurs dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, L.Q. 2021, c. 25 (ci-après nommée la « Loi 25 »);

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels, mais qu'il est préoccupé par le fardeau administratif que la mise œuvre de ces dispositions impose aux municipalités;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des changements demandés impose à l'administration municipale de consacrer un temps considérable à l'accomplissement de ces nouvelles obligations, dans un contexte où l'administration municipale est de plus en plus surchargée;

CONSIDÉRANT que, malgré l'insuffisance des ressources humaines actuelles, les municipalités ne peuvent raisonnablement envisager d'augmenter leurs effectifs pour répondre aux nouvelles exigences, et ce, tant parce que ces modifications surviennent dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre que parce qu'aucune aide financière supplémentaire gouvernementale n'est prévue pour soutenir les municipalités;

CONSIDÉRANT que la Loi 25 complexifie l'environnement légal dans lequel les municipalités doivent évoluer et accentue ainsi la lourdeur bureaucratique à laquelle sont confrontés les citoyens et les acteurs municipaux;

CONSIDÉRANT que les dispositions législatives introduites par la Loi 25 sont souvent imprécises et difficiles d'interprétation, ce qui risque de causer des disparités d'application entre les différentes municipalités et les différents paliers gouvernementaux, semant ainsi la confusion dans la population;

CONSIDÉRANT que malgré l'ampleur de la réforme, le gouvernement ne fournit pas, en temps utile, des outils d'accompagnement aux municipalités et, de ce fait, laisse reposer le fardeau d'interprétation sur les municipalités;

CONSIDÉRANT que, malgré ce qui précède, le législateur a prévu pénaliser beaucoup plus sévèrement le non-respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) avec des pénalités pouvant aller jusqu'à 150 000 \$; »

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec les énoncés de ladite résolution;

Re 24-06-127

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC Nicolet-Yamaska et dénonce les modifications législatives introduites par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LO. 2021, c. 25, car elles ne tiennent pas compte des réalités municipales pour sa mise en œuvre, notamment parce que le gouvernement n'optimise pas l'utilisation des ressources municipales pour l'atteinte des objectifs et parce qu'il n'accompagne pas cette réforme de mesures d'aide suffisantes pour diminuer l'impact sur les ressources municipales.

- Résolution 2024-05-85 de la municipalité de Hérouxville concernant le BAPE générique sur la filière éolienne;

Dépôt de la correspondance

Re 24-06-128

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Motion de remerciement pour le départ à la retraite de deux employés

CONSIDÉRANT que Monsieur Alain Ayotte, inspecteur en évaluation foncière (commercial) et Monsieur Pierre Dessureault, inspecteur en évaluation foncière (résidentiel) ont respectivement œuvré au sein de la MRC de Mékinac pendant 41 ans et 16 ans;

CONSIDÉRANT leur dévouement, leur professionnalisme et leur contribution exceptionnelle au développement et au bon fonctionnement de la MRC;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'ils ont eu sur leurs collègues et sur la communauté à travers leurs années de service;

Il est résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac exprime sa profonde gratitude à l'endroit de Monsieur Alain Ayotte et Monsieur Pierre Dessureault pour leurs années de service exemplaire et leur souhaite une retraite bien méritée, pleine de santé, de bonheur et de succès dans leurs futurs projets.

Il est de plus résolu qu'une copie de cette motion soit remise à Monsieur Ayotte et Monsieur Dessureault en guise de reconnaissance de leur engagement et de leur travail au sein de notre organisation.

Embauche d'étudiants pour Espace Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre un bureau d'accueil touristique (Espace Mékinac);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit respecter certains critères spécifiques afin d'obtenir son accréditation auprès de Tourisme Québec et offrir un service prolongé en période estivale (6 jours/7 de 9h à 17h);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'embauche d'un étudiant supplémentaire et une employée additionnelle afin de couvrir toutes les heures d'ouverture pour la saison estivale 2024;

Re 24-06-129

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de procéder à l'embauche de Rosie Duchesneau et Hélène Bélair et de reconduire les emplois de Sarah Boivin et d'Alyne Trépanier, pour la période estivale 2025 afin de promouvoir les attraits touristiques de la région, et ce aux conditions établies dans la lettre de confirmation d'embauche.

Approbation de l'entente de principe avec le syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) pour le renouvellement de la convention collective 2025-2029

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés syndiqués de la MRC de Mékinac deviendra échu le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les parties se sont rencontrées à quelques reprises, depuis le début de 2024, pour convenir du renouvellement de la convention;

CONSIDÉRANT que les parties en sont venues à une entente de principe le 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a été informé des derniers développements et ententes;

Re 24-06-130

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac accepte les recommandations du comité de négociations et approuve l'entente de principe pour un renouvellement de 5 ans, soit pour 2025-2029 ainsi que la lettre d'entente qui couvre du 1^{er} juin au 31 décembre 2024.

Fonds Région Ruralité (FRR) :

a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :

i. Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-06-131

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Amélioration du parc des 4-J **FRR-G-24-05**

Municipalité de Lac-aux-Sables

30 000 \$ ou maximum 75% des coûts liés au projet

Amélioration de la surface de la patinoire et terrain de tennis- Parc Louis-Philippe-Fugère
FRR-G-24-06

Municipalité de Lac-aux-Sables
68 955 \$ ou maximum 80% des coûts liés au projet

Achat MULTI-VAC 772 pour ramasser les feuilles **FRR-G-24-07**
Club de golf Le Saint-Rémi
34 137 ou maximum 67% des coûts liés au projet

Réaménagement du parc municipal **FRR-G-24-08**
Municipalité de Trois-Rives
80 667 \$ ou maximum 86 % des coûts liés au projet

b) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
Approbation des recommandations du Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l’entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-06-132

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d’entente et d’autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Terrasse Festive St-Tite **FRRV4-24-05**
Relais de la Station 9058-5399 Québec inc.
30 000 \$

Réaménagement du parc municipal **FRRV4-24-06**
Municipalité de Trois-Rives
100 000\$

Comité d’investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d’investissement commun, lors de la réunion du 17 juin 2024, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d’investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d’investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-06-133

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Les Enveloppes universelles Inc.
FRR entreprises privées : 20 000\$

FLI et FLS 75 750 \$ chacun

Club de golf Tawachiche

FLI et FLS 12 500\$ chacun

Resto au vieux 500 (compagnie à être formée)

FLI relève 10 000 \$

FLI et FLS 5 000 \$ chacun

Autorisation de signer l'avenant 3 à la convention d'aide financière pour le Réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT l'avenant 3 à la convention d'aide financière de Réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que l'avenant 3 a pour objet de modifier les articles 4.9, 4.10 et 6 de la Convention d'aide financière intervenue entre les parties le 27 septembre 2021;

Re 24-06-134

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser Caroline Clément, préfète de la MRC de Mékinac à signer l'avenant 3 et tous les documents afférents à la Convention d'aide financière de Réseau Accès entreprise Québec.

Demande de financement outil de prévision financière Profinance

CONSIDÉRANT la demande de financement pour l'outil de prévision financière Profinance par le Réseau d'aide aux jeunes entrepreneurs (RAJE);

CONSIDÉRANT que la refonte de cet outil est devenue nécessaire afin de mieux répondre aux enjeux que rencontrent les conseillers en développement économique;

CONSIDÉRANT que le coût total du nouvel outil s'élève à 25 200 \$ et que RAJE en assume 16 200 \$;

CONSIDÉRANT que RAJE sollicite une somme de 1 000 \$ aux neuf territoires qui utiliseront Profinance;

Re 24-06-135

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 1 000 \$ afin de financer la refonte de l'outil de prévision financière Profinance.

Adoption de la politique d'investissement des actions culturelles

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite contribuer au dynamisme et à la vitalité culturelle en soutenant la réalisation de projets culturels diversifiés et structurants

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec, une enveloppe est réservée pour un appel de projets visant le développement culturel en lien avec les objectifs fixés dans sa politique culturelle;

CONSIDÉRANT la politique du fonds d'appui aux initiatives culturelles révisée recommandée par le comité culturel de la MRC;

Re 24-06-136

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la Politique fonds d'appui aux initiatives culturelles – révision 2024, telle que présentée.

Renouvellement de l'entente avec la firme Catapulte

CONSIDÉRANT que la MRC a convenu d'une entente avec Catapulte afin de les accompagner dans le dossier des éoliennes et qu'elle désire prolonger celle-ci;

CONSIDÉRANT que le dossier des éoliennes est toujours d'actualité et que l'entente arrive à échéance;

Re 24-06-137

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de renouveler l'entente avec la firme Catapulte pour un montant de 6 000 \$ / mois. Le tout sera pris à même le Fonds Régions Ruralité (FRR) – Volet 2.

Demande d'Appartenance Mauricie : co-présidence d'honneur de la 30^e édition du calendrier historique

CONSIDÉRANT la correspondance d'Appartenance Mauricie du 16 mai dernier concernant une offre de partager la présidence d'honneur de la 30^e édition avec les cinq autres préfets/maires de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que l'édition 2025 sera une édition spéciale, regroupant les meilleures photos des 30 dernières années;

Re 24-06-138

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter que madame Caroline Clément, préfète soit co-présidente d'honneur de la 30^e édition du calendrier historique d'Appartenance Mauricie en 2025 et de verser la somme de 500 \$ pour ce rôle, incluant la réception de 10 calendriers.

Autorisation de signer l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Mauricie 2024-2028

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Mauricie 2024-2028 à intervenir avec la ministre de la Condition féminine et la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que l'entente contribue à soutenir les organismes et la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite participer à l'atteinte de cet objectif;

Re 24-06-139

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'autoriser Caroline Clément préfète à signer l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Mauricie 2024-2028;
- de fournir une contribution en ressources humaines et matérielles équivalent à 4 500 \$ réparties sur une période de 4 ans soit :
 - 2024-2025 : 1 200 \$
 - 2025-2026 : 1 200 \$
 - 2026-2027 : 1 200 \$
 - 2027-2028 : 900 \$
- de nommer Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin représentant au comité directeur.

Approbation d'une offre de service pour les services d'ingénierie dans le cadre du projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour services professionnels d'ingénierie pour des travaux d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC publié le 31 mai dernier;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu deux offres de services, soit :

- Pluritec
- BPA

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a fait l'étude des offres reçues le 18 juin;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Re 24-06-140

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le contrat à Pluritec, pour les services d'ingénierie dans le cadre du projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC au coût de 194 700 \$.

Autorisation de déposer le formulaire de demande au comité de démolition à la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT que la MRC doit démolir le bâtiment situé sur les lots 4 443 732 et 4 443 765 afin de réaliser le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC

CONSIDÉRANT qu'une demande démolition doit être déposée à la Ville de Saint-Tite afin d'obtenir le permis à cette fin.

Re 24-06-141

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt du formulaire de demande de démolition à la Ville de Saint-Tite et d'autoriser M. Mikael Boucher, directeur général adjoint à signer tous les documents afférents.

Demande d'extension pour le dépôt des rôles d'évaluation 25-26-27

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'allouer un délai supplémentaire, pour le dépôt du rôle d'évaluation de certaines municipalités;

CONSIDÉRANT que ce report n'engendre aucune conséquence aux municipalités concernées, soit : Saint-Adelphe, Saint-Tite, Hérouxville, St-Roch-de-Mékinac et les TNO de Mékinac;

Re 24-06-142

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'aviser le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le rôle d'évaluation des municipalités de Saint-Adelphe, Saint-Tite, Hérouxville, St-Roch-de-Mékinac et les TNO de Mékinac seront déposés au plus tard le 1^{er} novembre 2024.

Adoption des objectifs de protection et du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de Mékinac d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4) (« la Loi ») ;

CONSIDÉRANT que l'article 14 de la Loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT la proposition du schéma de couverture de risques, conformément audit article 14, contenant les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour les atteindre;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la Loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la Loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi;

Re 24-06-143

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter les objectifs de protection optimale ainsi que le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Avis de motion et dépôt du 3^e projet Adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-194 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, un règlement de contrôle intérimaire. Ce règlement aura notamment pour objet d'encadrer et de régir l'implantation et la construction d'éoliennes ainsi que leur démantèlement sur l'ensemble du territoire de la MRC de Mékinac.

Ce membre du conseil dépose ainsi le 3^e projet de règlement no 2023-195 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac.

Autorisation de signer la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT)

CONSIDÉRANT le projet d'entente transmis par le MAMH concernant le soutien financier dans le cadre de la mesure 1.4 (volet 1) du Plan de mise en œuvre (PMO) de la PNAAT;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la mesure 1.2 du PMO de la Politique, le gouvernement du Québec s'est engagé à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de traduire les objectifs de la Politique sur le territoire québécois, de mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire et de prendre en compte les particularités territoriales propres à chaque milieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 53.12 et 57.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales peut demander à une municipalité régionale de comté de modifier ou de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la mesure 1.4 du PMO de la Politique, une aide financière est prévue pour soutenir les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur SAD pour y intégrer les nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire bénéficier de cette aide financière;

Re 24-06-144

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser Caroline Clément, préfète à signer l'entente et tout document y afférent.

Appel d'offre et ouverture de poste et firme dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci;

CONSIDÉRANT qu'un poste de chargé de projet en aménagement et urbanisme doit être créé à cette fin;

CONSIDÉRANT que la MRC devra également être accompagnée par une firme spécialisée;

Re 24-06-145

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'ouverture d'un nouveau poste ainsi qu'un appel d'offres de services professionnelles en aménagement du territoire.

Avis de la MRC sur l'installation d'une barrière dans l'emprise de la servitude du gazoduc, cadastre du Québec, lot 4 873 429

CONSIDÉRANT qu'Énergir, S.E.C. a déposé une demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, N/Réf. 003676 23 904, afin d'installer d'une barrière dans l'emprise de la servitude du gazoduc, cadastre du Québec, lot 4 873 429;

CONSIDÉRANT que cette demande ne présente pas d'inconvénient pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

Re 24-06-146

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de donner un avis favorable à Énergir, S.E.C. pour l'installation d'une barrière dans l'emprise de la servitude du gazoduc, cadastre du Québec, lot 4 873 429;

Avis de conformité de règlements d'urbanisme

Municipalité de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement # 582-UR-2023 modifiant le règlement de zonage
Règlement # 583-UR-2023 modifiant le règlement de zonage

Re 24-06-147

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

Règlement # 582-UR-2023 modifiant le règlement de zonage
Règlement # 583-UR-2023 modifiant le règlement de zonage

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement # 012-UR-2024 modifiant le règlement de zonage;

Re 24-06-148

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement # 012-UR-2024 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement # 2024-347-07 modifiant le règlement de zonage;

Re 24-06-149

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement # 2024-347-07 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Création d'un Groupe de Travail sur les Énergies renouvelables (GTER)

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un suivi détaillé de tous les projets d'énergies renouvelables sur le territoire de la MRC de Mékinac, de leur conception à leur mise en œuvre et à leur exploitation;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir et de maintenir une communication efficace et transparente avec les citoyens et citoyennes, fournissant des informations claires sur les projets en cours et répondant aux questions et préoccupations de la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un point de contact principal pour les promoteurs de projets d'énergies renouvelables souhaitant s'implanter sur le territoire de la MRC de Mékinac.

Re 24-06-150

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

Que soit créé un Groupe de Travail sur les Énergies renouvelables (GTER) au sein de la MRC de Mékinac;

Que le GTER sera composé de membres nommés par le Conseil de la MRC, incluant des élus, des représentants de la communauté, des experts en énergies renouvelables, et d'autres parties prenantes pertinentes;

Que soient nommés sur le comité : Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle et Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;

Que le GTER produise des comptes-rendus réguliers sur l'état d'avancement des projets pour présentation au Conseil de la MRC.

Résolution sur le projet éolien d'envergure en Mauricie

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a dévoilé récemment sa *Stratégie de développement éolien d'Hydro-Québec* ;

CONSIDÉRANT que la *Stratégie* en question prévoit qu'Hydro-Québec jouerait un rôle structurant pour les projets éoliens de grande envergure au Québec ;

CONSIDÉRANT que la *Stratégie* prévoit que les projets éoliens d'envergure se feront en partenariat avec les Premières Nations et les municipalités ;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie de TES Canada est un projet éolien d'envergure selon les critères de la *Stratégie d'Hydro-Québec* ;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie est un projet privé sans commune mesure au Québec ;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie ne se réalise ni dans l'esprit de la nouvelle *Stratégie d'Hydro-Québec* ni dans l'esprit du développement éolien qui a cours au Québec depuis près de 20 ans ;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie a été annoncé sans que les élus ou la population locale n'ait pu se prononcer sur le sujet ;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie ouvre une brèche inédite en matière d'autoproduction d'électricité hors site, et ce, sans encadrement ;

CONSIDÉRANT l'attachement de la population québécoise aux acquis de la nationalisation de l'électricité ;

CONSIDÉRANT l'absence d'une démarche du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur les effets de la filière éolienne québécoise en général et de la privatisation de la production d'énergie éolienne en particulier ;

Re 24-06-151

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

De demander à Hydro-Québec de fournir un cadre clair au Projet Mauricie de TES Canada, et ce, en respect du nouveau modèle qu'elle propose de mettre en place dans le cadre de sa nouvelle *Stratégie*.

De demander à Hydro-Québec de jouer un rôle structurant dans le Projet Mauricie de TES Canada, comme elle entend le faire avec les projets éoliens d'envergure dans le cadre de sa nouvelle *Stratégie*.

De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour qu'il tienne des consultations sur la filière éolienne québécoise (un BAPE générique).

Questions de l'assemblée

Environ 60 personnes sont présentes et questionnent le conseil sur le projet d'implantation d'un parc éolien dans la MRC.

Levée de l'assemblée

Re 24-06-152

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière